

TARIFS 2023**Enfance scolarisée**

RESTAURATION SCOLAIRE	Guipavasiens QF 0 à 700			Guipavasiens QF supérieur à 701			Autres Communes
	Tarif minimum	Taux d'effort %	Tarif maximum	Tarif minimum	Taux d'effort %	Tarif maximum	
l'unité / repas réservé enfant	0,80 €	0,32%	2,24 €	2,80 €	0,40%	4,40 €	5,06 €
majoration en cas de non réservation	+ 1 €						+ 1 €
l'unité repas adulte	5,74 €						
GARDERIE PERISCOLAIRE	Guipavasiens QF 0 à 700			Guipavasiens QF supérieur à 701			Autres Communes
	Tarif minimum	Taux d'effort %	Tarif maximum	Tarif minimum	Taux d'effort %	Tarif maximum	
Garderie du matin							
garderie matin réservée	0,38 €	0,15%	1,06 €	1,33 €	0,19%	2,11 €	2,43 €
majoration en cas de non réservation	+ 0,50 €						+ 0,50 €
Garderie du soir							
garderie réservée jusqu'à 18 h 00	0,43 €	0,17%	1,18 €	1,47 €	0,21%	2,28 €	2,62 €
garderie réservée de 18 h 00 à 19 h 00	0,20 €	0,08%	0,56 €	0,70 €	0,10%	1,14 €	1,31 €
majoration en cas de non réservation	+ 0,50 €						+ 0,50 €

Les enfants astreints à un régime alimentaire (allergie notamment) et apportant leur panier repas en restauration scolaire bénéficieront d'un demi-tarif calculé en fonction du dispositif adopté ci-dessus.

Transport scolaire

1,29 € par jour et par enfant.

Maison de l'enfance

La participation financière des parents est calculée en fonction des ressources et de la composition de la famille, par référence au barème établi par la Caisse d'Allocations Familiales sur la base d'un taux d'effort.

Un plancher et un plafond de ressources fixent le cadre d'application du taux d'effort transmis annuellement par la Caisse d'Allocation Familiale.

La tarification se calcule en pourcentage (taux d'effort) du revenu mensuel du foyer et devient dégressive selon le nombre d'enfants à charge (au sens des prestations familiales).

Crèche

La participation financière est fixée sur la base d'un forfait horaire mensuel réparti sur les 12 mois de l'année, calculé comme suit :

$\frac{\text{Ressources annuelles}}{12} \times \text{taux d'effort horaire} \times \frac{\text{Heures hebdomadaires}}{12} \times \text{Nombre de semaines réservées}$